



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Présents : M. Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, M. Jean-Marc FROMENT, Mme Catherine PRAVIN, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Sylvie VIGNE, M. Olivier WERMUTH

Absents : M. Etienne DEJARDIN

Pouvoirs :

Observateurs : Mme Jeanne PORTMANN, secrétaire de mairie
Mme Christine CALAZEL, adjointe administrative

Secrétaire de séance : Mme Catherine PRAVIN

Quorum : atteint

Ordre du jour :

-
- Election d'un Président de séance
- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14/03/2024
- Vote des comptes de gestion du receveur (M57 – M49)
- Vote des comptes administratifs 2023 (M57 – M49)
- Affectation des résultats
- Vote des taux
- Subventions aux associations
- Subvention à l'abattoir d'Alès
- Vote des budgets primitifs M57 et M49
- Questions diverses

Début de la séance 10h25

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

Délibérations votées	Vote
<ul style="list-style-type: none">▪ Election d'un Président de séance▪ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14/03/2024▪ Vote des comptes de gestion du receveur (M57 – M49)▪ Vote des comptes administratifs 2023 (M57 – M49)▪ Affectation des résultats▪ Vote des taux▪ Subventions aux associations▪ Subvention association pour l'abattoir d'Alès▪ Vote des budgets primitifs M57 et M49 :▪ M57 Fonctionnement▪ M57 Investissement▪ M49 Fonctionnement▪ M49 Investissement	<p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 6</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 6 Abstention 1</p> <p>Pour 7</p> <p>Pour 7</p>

Examen de l'ordre du jour :

1. ELECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

Cette séance de CM est consacrée, pour l'essentiel, au vote d'approbation des comptes 2023 et au vote des budgets 2024. La séance traitant des points consacrés au vote d'approbation des comptes ne peut être présidée par le maire.

Marie Tourel, 1^{ère} adjointe, est proposée.

Vote pour 7 voix

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2024

Vote pour 7 voix

3. VOTE DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR (M57 - M49)

Voir les tableaux **CG T1** (Résultats budgétaires de l'exercice - Mairie de Canaules et Argentières) et **CG T3** (Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services à caractères industriel et commercial – Eau) joints qui résument le compte de gestion du Comptable public.

On y retrouve les masses budgétaires en recette / dépense et les soldes d'exécution concordants avec la comptabilité administrative de la mairie. Ces montants se retrouvent à la colonne "Réalisé 2023" des tableaux "Projet de budget 2024" qui sont proposés au vote, soit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	158 088,77 €	394 194,50 €
Dépenses	98 856,69 €	349 667,37 €
Résultat	59 282,08 €	44 527,13 €

Gestion M49

Voir les tableaux **CG T2** (Résultats budgétaires de l'exercice – Eau et Assainissement) et **CG T3** (Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services à caractères industriel et commercial – Eau).

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	117 936,17 €	185 300,01 €
Dépenses	62 031,01 €	181 509,32 €
Résultat	55 905,16 €	3 790,69 €

Vote pour 7 voix

4. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 (M57 - M49)

M57 1-2 Récapitulation des chiffres des sections Investissement et Fonctionnement en Recettes et Dépenses.

M57 3-4 Balance des comptes en Investissement et Fonctionnement

M49 1 Balance des comptes en Investissement et Fonctionnement en Recettes.

M49 2 Balance des comptes en Investissement et Fonctionnement en Dépenses.

M49 3-4 Récapitulation des chiffres des sections Investissement et Fonctionnement en Recettes et Dépenses.

Les masses en Recettes / Dépenses et soldes d'exécution concordent avec les chiffres des comptes de gestion de la comptable publique.

Vote pour 6 voix

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS

M57 : Les excédents cumulés de fonctionnement à fin 2023 sont affectés en ressources de la section d'investissement : soit 103 114,03 € porté au compte 1068 Investissement en Recettes.

M49 : Les sections de fonctionnement et d'investissements des 2 dernières années sont excédentaires. Ce budget M49 tend vers l'équilibre, même si cet équilibre reste fragile.

Vote pour 7 voix

6. VOTE DES TAUX

Proposition de ne pas changer les taux d'imposition communaux en 2024. La hausse des recettes fiscales en 2024 tient à l'augmentation de l'assiette qui est fixée par les services fiscaux.

Vote pour 7 voix

Commentaire : Revoir les taux pour 2025 (à voter avant octobre 2024) pour les résidences secondaires et les logements vacants

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

5 000 € sont inscrits au budget en prévision de subventions aux associations.

Rester sur la règle de 2023 :

- Jusqu'à 500 € par association reconnue et à jour de son AG 2023 : PV, présentation des comptes 2023 et d'un prévisionnel 2024 associés à sa demande.
- Vote en CM pour toute demande supplémentaire liée à l'organisation d'un événement.

A ce jour, deux associations ont formulé une demande de subvention avec les documents de l'AG 2023 : Espelido et l'Association de Chasse.

Ne pas subventionner SACATHEO qui est déjà subventionnée par le SIRP.

Vote pour 7 voix

8. SUBVENTION POUR L'ABATTOIR D'ALÈS

Une présentation de la problématique de l'abattoir a été faite par M. Patrick Viala, Président de "De ferme en ferme" (Gard) et du Mas des agriculteurs (Nîmes), avant le conseil municipal, en complément du message de la présidente de la Chambre d'agriculture déjà transmis :

Résumé de la situation exposée par M. Viala :

De municipal dans les années 1970 est maintenant sous tutelle de l'agglomération d'Alès avec comme Président le maire d'Alès.

Maintenant société coopérative incluant les éleveurs et les bouchers. Les bouchers sont les plus importants (Lozère, Ardèche) pour approvisionner les consommateurs du sud de la France.

Capacité de 5 à 6000 tonnes.

En 2015, de graves problèmes ont été révélés par l'association L214 : le directeur a été licencié et les problèmes ont été traités. A l'heure actuelle l'abattoir dispose de l'agrément vétérinaire et alimentaire grâce à la modernisation.

Deux événements majeurs l'ont mis en mauvaise posture :

- Liquidation judiciaire de la société 'Alès viandes, gros client de l'abattoir, qui laisse une dette et fait baisser l'abattage à seulement 2900 tonnes de viande ;
- Augmentation des charges, dont surtout les coûts d'électricité.

Les dettes importantes ont imposé un prélèvement dans le capital.

Actuellement en redressement judiciaire pour 6 mois renouvelable 3 fois.

Un tel équipement est indispensable aux bouchers, éleveurs et abatteurs gardois et lozériens. A défaut, l'abattage serait trop loin et certains éleveurs risquent d'abandonner l'élevage. L'abattoir actuel a donc besoin d'un fonds de roulement de 200 000 € pour tenir jusqu'à la mise en service d'un nouvel abattoir, en projet et qui aurait un objectif d'abattage de 3500 tonnes de viande.

Proposition : vote d'une subvention de 500 € à l'abattoir d'Alès qui passera par le compte du Mas des Agriculteurs (Nîmes).

Vote pour 7 voix

8. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS M57 ET M49

Les projets de budget M57 présentés le 3 avril en réunion de coordination des élus ont été remaniés pour tenir compte de leurs remarques et de l'information fournie par la Sous-Préfète lors de sa visite à Canaules, à savoir que la préfecture n'attribue pas cette année de subventions pour les simples travaux de réfection de voirie. Elle priorise les travaux de sécurisation de voirie.

Sur les projections budgétaires 2025 et 2026 les charges de construction de la cantine scolaire sont inscrites, dans l'hypothèse où la décision serait prise en ce sens d'ici fin 2024.

M57 Section de Fonctionnement

Le projet de budget est arrêté à hauteur de 462 375,18 € en Recettes et 429 532,92 € en Dépenses soit un excédent net de 32 842,26 € après transfert de 60 000 € à la section d'investissement et 10 000 € en divers. Ce chiffre correspond à un excédent brut de 102 842,26 €.

Quelques questions d'éclaircissement ont donné lieu à des échanges.

Sont inscrits au budget les 500 € votés pour l'abattoir d'Alès.

Vote pour 7 voix

M57 Section d'Investissement

Le projet de budget est arrêté à hauteur de 343 249,20 € en Recettes et 338 142,51 € en Dépenses soit un excédent net de 5 106,69 €.

En ressource il reçoit 60 000 € transférés de la section de fonctionnement et 100 000 € à emprunter qui s'ajoutent aux subventions et remboursement de TVA.

Les charges récurrentes de l'emprunt de 100 000 € sont incluses dans ce projet de budget (paiement des intérêts en charges de fonctionnement, remboursement du capital en investissement) à partir du budget 2025.

Les gros investissements 2024 sont :

- La suite des études du PLU.
- Les travaux de réfection de voirie.
- Tranche 2 du passage à l'éclairage public LED.
- Achat d'un véhicule utilitaire.

Quelques questions d'éclaircissement ont donné lieu à des échanges.

Un seul point de désaccord : la non prise en compte de la possibilité de décider que la route de Bel Air devienne une voie prioritaire pour les vélos pour accéder à la voie verte d'une façon sécurisée. Cela serait un signal fort de Canaules comme encouragement à l'usage des mobilités douces. Ne figure pas dans le cahier des charges de réfection de voirie, hormis une hypothétique bande cyclable sur une partie de la voie. Catherine Pravin demande qu'une réflexion globale soit initiée sur ce sujet à inclure ensuite dans le cahier des charges voirie.

Vote pour 6 voix, abstention 1 voix (Catherine Pravin)

M49 Section de Fonctionnement

Le projet de budget est arrêté à hauteur de 209 265, 64 € en Recettes et 202 185,42 € en Dépenses soit un excédent net de 7 080,22 € après transfert de 52 000 € à la section d'investissement.

Quelques questions d'éclaircissement ont donné lieu à des échanges.

Vote pour 7 voix

M49 Section d'Investissement

Le projet de budget est arrêté à hauteur de 389 695,38 € en Recettes et 389 304,54 € en Dépenses soit un excédent net de 330,84 € avec la ressource de 52 000 € transférés de la section de fonctionnement.

Les gros investissements 2024 sont :

- L'étude Schéma Directeur Eau (qui se poursuivra en 2025).
- Les travaux de réfection de 500 m du réseau d'assainissement.
- Quelques raccordements de nouveaux habitants.

Quelques questions d'éclaircissement ont donné lieu à des échanges.

Vote pour 7 voix

9. QUESTIONS DIVERSES

- Deux points d'éclairage public sont en panne dans le village : faire intervenir SMEG.
- Boucher les trous rue Centrale en attente des travaux de réfection plus importants qui suivront la rénovation des réseaux eau et assainissement (cf Schéma Directeur Eau).

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire clôt la séance à 11h55